



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2019DC0075

OBJET : IAE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2019 – SPECTACLE DE FIN D'ANNEE – G2 ARTISTIK - GULLOTTO NUNZIATA

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDERANT que le projet éducatif prévoit un spectacle de fin d'année pour les enfants de l'EAJE l'Île Aux Enfants.

CONSIDERANT que dans ce cadre il convient d'organiser ce spectacle en faveur des enfants accueillis dans la structure.

CONSIDERANT que G2 ARTISTIK représenté par sa présidente Madame GUILLOTTO NUNZIATA, 58 rue de la République 01500 SAINT DENIS EN BUGEY peut assurer cette prestation et répond aux critères en terme de tarif et de disponibilité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec G2 ARTISTIK représenté par sa présidente Madame GUILLOTTO NUNZIATA, 58 rue de la République 01500 SAINT DENIS EN BUGEY, une convention au bénéfice des enfants de l'EAJE l'Île Aux Enfants.

ARTICLE 2 : Le spectacle se déroulera le 9 décembre 2019 dans les locaux de l'EAJE l'Île Aux Enfants 61-63 avenue Corbetta à Corbas à 9h30.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 455,00 euros TTC, composé d'une séance à 450,00 € TTC ainsi que des frais de déplacement de 5,00€ TTC. Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6228 du budget de l'EAJE l'Île Aux Enfants.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 21 novembre 2019

CONVENTION

Entre les soussignés :

Envoyé en préfecture le 21/11/2019
Reçu en préfecture le 21/11/2019
Publié le
ID : 069-266910413-20191121-CCAS_2019DC0075-AU

G2 Artistik

☎ 06 18 43 36 99

✉ g2artistik@gmail.com

Représenté par sa Présidente Mme Gullotto Nunziata

Déclarée sous le N° Siret 80340878000010 code APE 9499Z

Et

Le C.C.A.S de Corbas place Charles Jocteur, 69960 CORBAS.

Représenté par son Président **Monsieur TALBOT Jean-Claude**

Est conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La Petite Cie représentée par les Artistes intervenants Cécile Pamart et Mr Pierre Garcia interviendra pour un Spectacle petite enfance **Le Monde est Tout Petit** à

L'Ile aux Enfants-61-63 avenue de Corbetta-69960 CORBAS.

ARTICLE 2 : Nature des interventions

Spectacle **Le Monde est Tout Petit** le **09 Décembre 2019** pour:

1 Séance Matin Rdv 08h30 Prestation 09h30

ARTICLE 3 : Organisation

" C la P'tite Cie" produit par G2 Artistik

ARTICLE 4 : Mode de paiement

Pour ces interventions, la structure s'engage à verser, en retour, à **G2 Artistik** la somme de **455.00€**. Il pourra se faire par mandat administratif.

Fait en 4 exemplaires

À : CORBAS

Le :

Pour le CCAS

Monsieur Le Président

Jean-Claude TALBOT

Pour l'association

Madame La Présidente G2 Artistik

Mme Gullotto Nunziata

G2 Artistik

58 RUE DE LA REPUBLIQUE
01500 St Denis en Bugey

Siret : 803408780.00010-Ape 9499Z

Licence(s) : 2-1100857 & 3-1100858

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191121-CCAS_2019DC0075-AU

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191121-CCAS_2019DC0075-AU